

Le Club Alpin Français d'Annecy

Le Club Alpin Français d'Annecy est devenu une association autonome dans les années 1990. Son statut juridique est une association loi 1901.

Sa raison d'être est de fournir un service privé à ses adhérents et/ou de rendre des services à des personnes extérieures à l'organisation.

L'association a deux objectifs principaux :

- développer la pratique des activités de pleine nature en montage notamment en amenant ses adhérents à l'autonomie ;
- protéger les milieux naturels qui servent de cadre à ces pratiques.

© 2012 Club Alpin Français d'Annecy -Tous droits réservés